

Sujet : [INTERNET] enquête publique complémentaire Future Energies Mayenne Ouest

De : Association Bien Vivre En Anjou ABVEA <assobienvivreenanjou@gmail.com>

Date : 17/07/2023 19:06

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Vous trouverez en pièce jointe :

- les observations de l'Association Bien Vivre en Anjou
- accompagnées d'un exemple de photomontage mensonger que vous pourrez comparer avec la photo de la réalité sur site aujourd'hui,
- un courrier de 2 pages de la FNSEA du 44 et des JA alertant sur les nombreux soucis connus par les agriculteurs/éleveurs, voisins d'éoliennes ou de câbles souterrains.

Bien cordialement



— photo montage la croix poulet pour Commissaire enquêteur .jpg

Observations enquête publique complémentaire projet éolien Engie – Futures Énergies Mayenne Ouest sur les communes d'Azé, Gennes sur Glaize, Saint Denis d'Anjou et Bouère,

A l'attention du Commissaire Enquêteur. (4 pièces jointes)

C'est un gros projet éolien qui est concerné par cette enquête publique complémentaire. Réparti sur deux sites reliés électriquement, il va multiplier les **nuisances, ennuis, soucis, maladies, tant pour les habitants que pour la faune sauvage, les animaux d'élevage, la circulation des eaux souterraines, la covisibilité avec les monuments historiques, la survie économique d'acteurs du territoire (chambres d'hôtes, gîtes, école de pilotage d'ULM, élevages divers).**

Le dossier aurait mérité une vraie actualisation par rapport aux nouvelles données disponibles sur l'impact des parcs éoliens ne serait-ce que sur l'élevage, les ondes électro-magnétiques, la disparition de sources, la santé des riverains, la disparition de la biodiversité, les problèmes de fréquentation touristique etc. Mais il n'y a, dans ce dossier, rien qui prenne en compte les publications de ces dernières années, lesquelles prouvent pourtant bien que certains habitats ou territoires ne sont pas appropriés à leur implantation.

Monsieur le Commissaire enquêteur, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- Impact sur les élevages

Avant toute autorisation d'exploiter, l'Association Bien Vivre en Anjou réclame des **études hydrologiques et géobiologiques couplées**, tant sur les zones d'implantation des éoliennes que sur les zones de passage des câbles souterrains. Elles démontreraient la nécessité de déplacer ou de retirer certaines éoliennes et certains câbles considérés comme « néfastes ». Elles permettraient ensuite aux éleveurs de se retourner juridiquement contre l'exploitant du parc éolien en cas de problèmes.

Notre voisin, la Loire Atlantique, est en avance sur nous concernant l'implantation d'éoliennes, il est donc aussi en avance sur nous en termes d'impacts nuisibles constatés. La FNSEA et les Jeunes Agriculteurs du département ont d'ailleurs fait un moratoire sur l'éolien, « *les problèmes de comportement des vaches, les chutes de production, les incidents sanitaires, la mortalité sont autant de maux (...)*

Régulièrement nous sommes interpellés par des éleveurs désespérés et seuls, face aux promoteurs de l'éolien (...) »

(Vous trouverez leur texte en pj)

2- Impact sur la Santé des riverains

C'est l'omerta. Silence radio de l'État. Et pourtant les témoignages affluent, de plus en plus nombreux : céphalées, vertiges, saignements de nez, brûlures aux yeux, troubles du sommeil, dépression, etc

Réponse du secrétaire d'État Mr Taquet au sénateur Priou en 2019 : « *je pense que nous sommes d'accord pour dire que le développement de l'énergie éolienne est un enjeu pour la transition énergétique. Pour autant, et c'est le sens de votre question, les éoliennes soulèvent un certain nombre d'interrogations et des plaintes de la population, notamment s'agissant de l'impact sanitaire que celles-ci pourraient avoir.* »

Depuis 2011 il n'y a eu aucune étude de prise en compte sur l'impact des courants électromagnétiques, l'impact des infrasons, des balises clignotant toute la nuit, dans le choix de l'implantation d'éoliennes . Nous sommes le seul pays à avoir gardé la même distance de recul des éoliennes par rapport aux habitations depuis l'implantation des premières éoliennes, hautes de 80 m. Ailleurs elles sont distantes de 1km, 1,5km ou de 10 fois leur hauteur. Pour ce parc elles devraient être à 1,5km des habitations si l'État français prenait soin de ses habitants...

3- Respect des acteurs économiques du territoire

A seulement 500 mètres des habitations et sans recul nécessaire par rapport aux élevages, il est évident que les éoliennes apporteront des nuisances. Elles peuvent également être d'ordre économique. Le porteur de projet n'a prévu aucune compensation financière pour ceux qui verraient leur activité souffrir d'un manque à gagner ou de pertes diverses suite à la mise en service du parc éolien.

L'ABVEA réclame des mesures compensatoires en cas de moindre fréquentation ou de problèmes (tourisme, élevage, sport aérien et autres)

4 -Impact sur les Chauves-Souris

A l'appui de cette constatation un article du Monde de 2008 :

« Moins documenté est le danger que représentent les éoliennes pour ces mammifères volants. Depuis longtemps, on sait que les pales des aérogénérateurs sont fatales à nombre d'oiseaux, déchiquetés ou démembrés par les hélices. Mais des études récentes montrent que les chauves-souris sont plus nombreuses encore à en être victimes. (...)

la cause principale de la mortalité des petits mammifères ailés n'est pas le heurt des pales, mais un barotraumatisme. C'est-à-dire un choc provoqué par la baisse brutale de la pression de l'air au voisinage des lames dont la vitesse dépasse, à leur extrémité, la barre des 200 km/h. Un phénomène bien connu des plongeurs qui, durant la remontée à la surface, doivent respecter des paliers afin d'éviter un accident de surpression. »

***Le risque de raréfaction - voire d'extinction - de leurs colonies est d'autant plus grand que toutes les femelles ne mettent pas bas chaque année et qu'elles ne donnent en général naissance qu'à un seul petit.** (...) la disparition de ces voraces prédateurs d'insectes et de parasites pourrait aussi déstabiliser les écosystèmes. »*

L'ABVEA réclame que soit réalisé l'inventaire acoustique en hauteur pour les espèces de chiroptères. Inventaire qu'Engie- Futures Energies Mayenne Ouest n'a jamais daigné faire avec un parc de 11 éoliennes au départ, 10 maintenant, alors que ces données doivent avoir moins de 5 ans et sont indispensables pour évaluer le risque mortalité à hauteur de pales. Le Ministère de la Transition écologique précise bien qu'elles sont nécessaires et c'est vraiment honteux qu'une entreprise comme Engie s'en soit exempté.

5- photomontages ne rendant pas la réalité pour minimiser l'impact sur les paysages et les monuments historiques

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous ne pouvez pas rendre d'avis favorable sur la base des photomontages présentés par le porteur de projet. En effet, pour ceux qui connaissent leur territoire tout est fait pour minimiser l'impact du parc éolien, dans le choix des lieux de prises de vues comme dans celui des angles ou des plans. L'ABVEA vous demande de le prendre vraiment en considération et d'être attentif aux photomontages présentés par les riverains.

On est exactement dans ce qui a été pratiqué par SAB Energies Renouvelables à Angrie. Un exemple qui vous convaincra. Une grande partie du public a cru les photomontages, ils n'ont plus que leurs yeux pour pleurer.

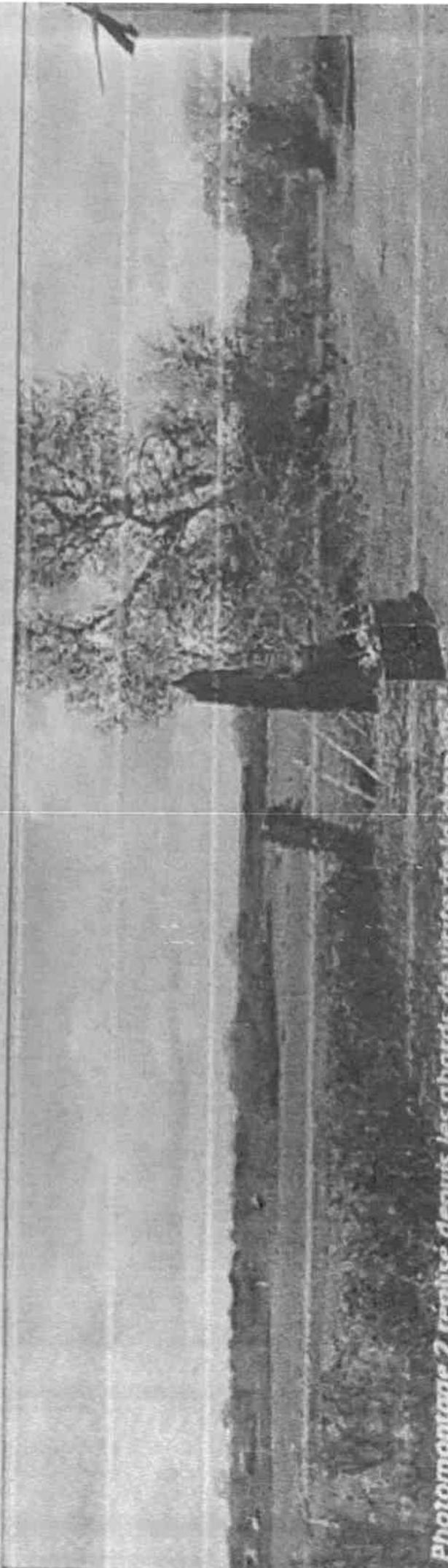
Sur ce photomontage SAB Energies Renouvelables précise : *« un autre photomontage est proposé à l'appréciation du juge. Mais cette fois depuis le lieu de découverte de la chapelle et du monument aux morts. Celui-ci montre que le parc est en très grande partie masqué par le bâti et la végétation. Le photomontage a été réalisé le 4 mars 2019(?) soit pendant la saison la plus défavorable puisque pris en hiver sans feuille dans les végétaux ».*

Quand vous aurez comparé le photomontage et la réalité, vous conviendrez avec nous qu'il s'agit bien de manipulation. (photomontage et photo du site en pj).

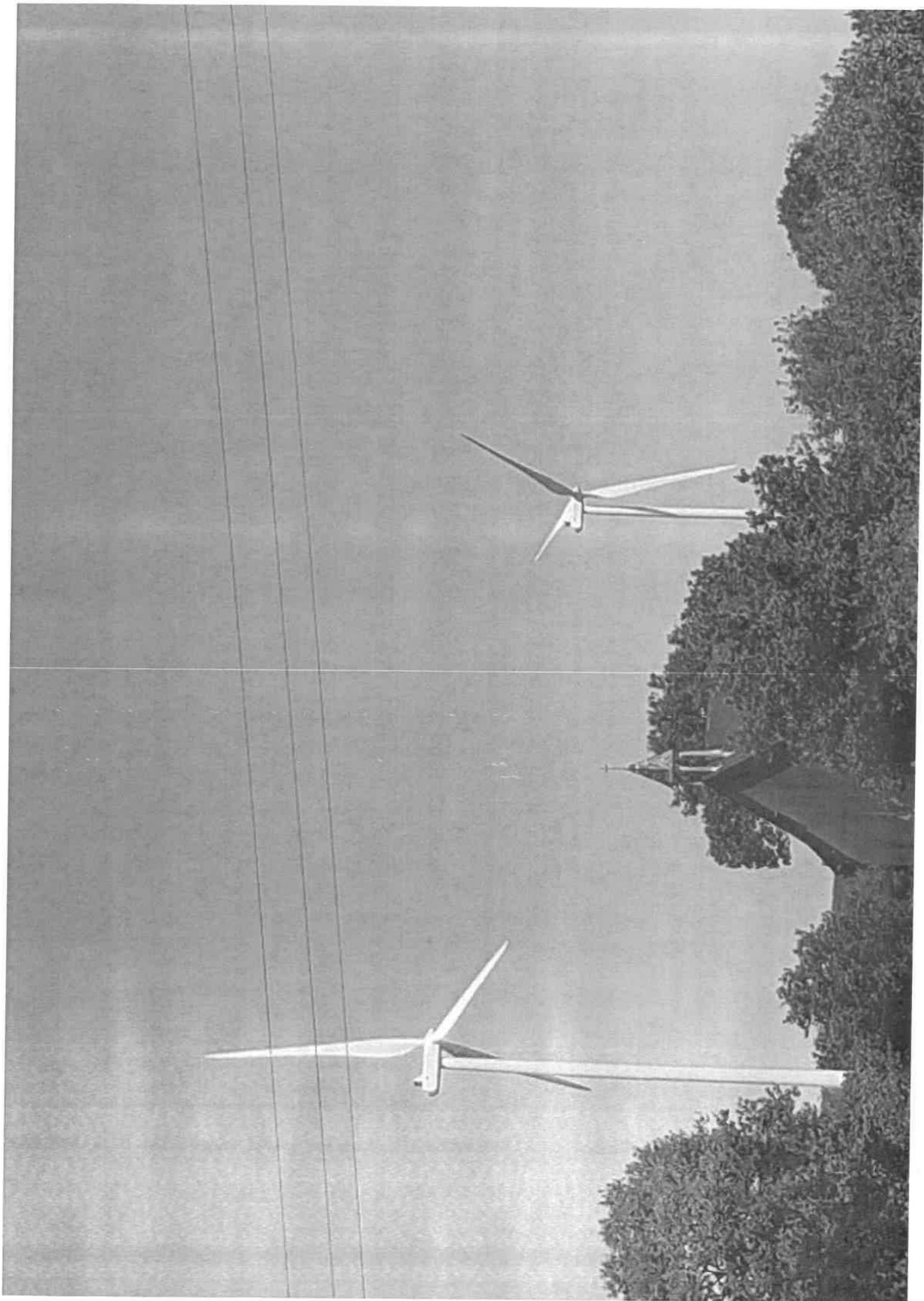
Conclusion

Pour toutes ces raisons et en l'état actuel du projet, l'Association Bien Vivre en Anjou vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de rendre un avis défavorable.





Photomontage 2 réalisé depuis les abords de visite de la chapelle





Nantes, le 17 novembre 2022

STEAG New Energies
27 rue du Champ de Mars
57200 SARREGUEMINES

Objet : Projet éolien sur la commune de Joué sur Erdre (44)

Madame, Monsieur,

Nous avons eu connaissance de votre intérêt et du potentiel développement d'un projet éolien sur le territoire des communes de Joué sur Erdre et Abbaretz, plus précisément au nord du lieu-dit « Notre-Dame-des-Langueurs » et au sud du lieu-dit « La Lirais », soit le long du canal de l'Isac, de la queue de l'étang de Vioreau jusqu'au ruisseau de « l'Estival ».

Or, depuis 10 ans, date de la construction et de la mise sous tension du parc éolien des Quatre Seigneurs, des exploitants agricoles subissent des phénomènes néfastes à la fois pour leur propre santé, pour celle de leur entourage ainsi que pour celle de leurs animaux. Les problèmes de comportement des vaches, les chutes de production, les incidents sanitaires, la mortalité sont autant de maux qui n'ont pas cessé depuis la construction des éoliennes. Les conséquences sont aussi économiques puisque les pertes engendrées sont importantes pour les exploitations concernées. Malheureusement, ce cas n'est pas isolé en Loire-Atlantique : des problèmes identiques ont été constatés sur des exploitations d'élevage à proximité de parc éolien sur les communes de Conquereuil, La Limouzinière, Trans-sur-Erdre, Ligné, Sainte Pazanne et le Pays de Retz en général, Saint Aubin des Châteaux...

Régulièrement, nous sommes interpellés par des éleveurs désemparés et seuls, face aux promoteurs de l'éolien. Nous avons tenté de faire avancer ce dossier d'une manière constructive et positive pour tous les exploitants concernés et plus largement, pour tous les agriculteurs de Loire-Atlantique. Car nombreux sont les agriculteurs démarchés et ceux-là deviennent de plus en plus méfiants par rapport aux projets éoliens qui voient le jour.

Pour autant, des situations notamment celles constatées à Puceul et à Trans sur Erdre, n'ont pas trouvé d'issue favorable. Pire encore, cela a débouché sur la cessation de l'activité de l'une d'entre elles.

Même si la FNSEA 44 et JA 44 ne peuvent que souligner l'implication des services de l'Etat, force est de constater que la situation s'enlise, des procédures judiciaires ont été enclenchées par les exploitants, à bout de force et de propositions. Il faut se l'avouer, aucune solution concrète n'a permis, la résolution des problématiques constatées par les éleveurs. Chaque année, des projets voient le jour

.../...

sans que personne n'en maîtrise les conséquences ni n'accepte sa part de responsabilité sur nos élevages.

Nous avons fait part de notre mécontentement et de notre inquiétude au préfet dans un courrier du 16 mars 2021 dans lequel nous demandions un moratoire sur les projets éoliens en Loire-Atlantique et sur toutes les installations d'éoliennes en cours sur le territoire de la Loire-Atlantique jusqu'à l'obtention d'une solution convenable et la résolution effective des problèmes rencontrés par les éleveurs de Loire-Atlantique.

Nous estimons que ce moratoire est toujours d'actualité. C'est pour cela que nous nous positionnons contre ce projet éolien sur le territoire des communes de Joué sur Erdre et Abbaretz, tout pendant que des garanties de l'innocuité des éoliennes pour les agriculteurs et leurs cheptels ne nous aient pas été données.

La FNSEA 44 et Jeunes Agriculteurs de la Loire Atlantique ont toujours pondéré leurs réactions quand bien même nous faisons face à des agriculteurs inquiets. La FNSEA 44 et JA 44 ont toujours soutenu la stratégie énergétique portée par l'Etat français via le développement de projet éolien. Mais, constatons malheureusement que cette voie n'a pas porté ses fruits. Nous nous opposons à ce projet tant que des réponses concrètes ne nous auront pas été apportées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mickaël TRICHET



Président de la FNSEA 44

Marina PERRINEL



co-Présidente de JA 44

Valentin GELDEL



co-Président de JA 44

Copie :

Monsieur le maire de Joué-sur-Erdre

Monsieur le maire d'Abbaretz

Monsieur le président de la COMPA

Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique

Madame la présidente de l'ADCI